

## Synthèse

La séance débute par la **demande d'avis d'opportunité** de l'[enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises](#) (dite « [enquête TRM](#) ») du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Lancée la première fois en 1952 dans le cadre national, cette enquête se déroule depuis 1978 dans le cadre européen. Elle a pour objectif de disposer de statistiques harmonisées sur les activités de chaque pavillon européen permettant de mesurer le transport national et international, pour compte d'autrui et pour compte propre, selon les natures de marchandises et selon les origines et destinations et les distances parcourues. L'interrogation est hebdomadaire : 80 000 véhicules sont enquêtés sur une semaine de leur activité, et les réponses parviennent désormais essentiellement par Internet. L'opportunité est accordée à l'enquête.

La commission aborde ensuite le thème central de la réunion : l'[apport des enquêtes Pratiques culturelles aux politiques agricole et environnementale](#).

Le dispositif d'enquêtes est présenté par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Les premières enquêtes Pratiques culturelles (dites « PK ») datent de 1984 (pour les grandes cultures) et de 2006 (pour la viticulture). Depuis 2009, elles s'intègrent dans un cadre d'action communautaire visant une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Ce cadre est décliné en plans d'action nationaux : en France, ce sont les plans EcoPhyto I et II dont les objectifs quantifiés sont de réduire de 25 % le recours aux produits phytosanitaires d'ici 2020 en s'appuyant sur la généralisation et l'optimisation de techniques alternatives et de 50 % d'ici 2050 en s'appuyant sur des mutations plus profondes. Pour suivre l'évolution des pratiques des agriculteurs, les enquêtes « PK » ont été progressivement étendues aux principales cultures (Grandes cultures, Viticulture, Arboriculture, Maraîchage) et des enquêtes intermédiaires sur les seules pratiques phytosanitaires ont été introduites entre deux enquêtes plus complètes sur les pratiques culturelles.

Ainsi, le calendrier de ces enquêtes prévoit actuellement, pour chaque culture, une enquête tous les trois ans, avec une alternance entre une enquête « légère » centrée sur les pratiques phytosanitaires et une enquête « complète » sur les pratiques culturelles, traitant également de la fertilisation. Outre la description détaillée des itinéraires techniques par culture (pratiques phytosanitaires, de fertilisation), les questionnaires ont été enrichis pour suivre des pratiques émergentes et l'engagement dans des démarches de valorisation ou d'amélioration des pratiques : signes de qualité, engagement en bio, diagnostic agroécologique ou énergétique, etc. 25 000 parcelles environ sont ainsi enquêtées pour l'enquête Grandes cultures pour un coût de 1,9 million d'euros, 10 000 parcelles pour l'enquête Légumes pour 1 million d'euros par exemple.

Les enquêtes « PK » sont la seule source utilisée pour répondre au règlement européen n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides, cadre commun pour des statistiques communautaires homogènes. Elles permettent aussi de calculer des indicateurs pour suivre l'évolution des pratiques des agriculteurs, en particulier l'indice de fréquence de traitement (IFT), qui comptabilise le nombre de doses de références utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale, à différentes échelles (parcelle, exploitation, groupe d'exploitation, territoire, etc.). Cet indice IFT est mobilisé notamment pour mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques. Il est ainsi un objectif de référence dans différents dispositifs incitatifs : par exemple, la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAE), la certification « Haute valeur ajoutée environnementale » (HVE).

Plus globalement, les enquêtes « PK » sont au centre de l'évaluation du plan EcoPhyto depuis 2011, avec l'augmentation de la fréquence sur le volet « protection des cultures ». Elles servent aussi à l'évaluation de la directive « nitrates » (n° 91/676/CEE) qui vise la réduction et la prévention de la pollution des eaux provoquée par les nitrates d'origine agricole, l'appréciation de l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre au niveau départemental et national et le calcul de l'IFT au niveau des zones vulnérables.

Ces enquêtes font l'objet de nombreuses publications nationales et régionales de la part du SSP, qu'il s'agisse de simples tableaux de résultats ou d'études plus approfondies. On peut ainsi citer les travaux sur les déterminants des traitements fongicides sur les vignes ou sur l'évolution des apports de pesticides à contexte sanitaire constant. Ces enquêtes sont aussi très utilisées par les chercheurs (Inra, IRSTEA, Arvalis, etc.). Elles permettent d'aborder de nombreux thèmes : la spatialisation des pratiques culturelles, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, l'inventaire des stocks de carbone dans les sols agricoles, les performances et durabilité des systèmes de grande culture, l'évolution de la pression agricole sur les ressources en eau, les facteurs de changement de l'usage des terres, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture bio par exemple.

Ce dispositif d'enquêtes est donc une source de données reconnues et largement mobilisée, mais il présente certaines limites. L'une d'elle est qu'il n'y a pas de rapprochement, à ce jour, avec les performances économiques alors que c'est une forte demande des chercheurs. Cela nécessiterait de mesurer les coûts et marges de production par culture, millésime d'enquête et type d'itinéraire technique. Une piste possible serait d'affecter un coût unitaire pour chaque type d'intrant (à voir avec l'enquête SSP sur les prix de production) ou pour chaque travail du sol (pas de source de données en la matière). D'autres demandes externes sont fortes : avoir une fréquence d'enquête plus élevée, avoir une précision à plus grande échelle et des connaissances à l'échelle de l'exploitation (et non comme aujourd'hui à la parcelle). Un obstacle est toutefois la lourdeur de ces enquêtes : elles sont coûteuses en termes financier et humain et contraignantes pour les enquêtés. Un des axes de progrès pour disposer de données plus régulières et moins lourdes à collecter serait le recours aux données individuelles privées déjà saisies, telles que celles issues des logiciels privés de gestion des parcelles : les possibilités de mobilisation de ce type de données et leur articulation avec les enquêtes « PK » sont à l'étude. Une autre source intéressante à mobiliser en complément des enquêtes seraient les données de fermes de référence : réseau des fermes Dephy (fermes pilotes engagées dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires tout en restant socialement et économiquement performantes), réseau des 30 000 fermes créé dans le cadre du plan EcoPhyto II et adossé aux fermes Dephy pour multiplier par dix le nombre d'agriculteurs engagés dans une transition agroécologique.

Le point de vue des chercheurs est ensuite présenté. L'un des usages des enquêtes « PK » est l'estimation de l'effet des mesures agroenvironnementales (MAE) sur les apports de produits phytosanitaires (mesurés par l'IFT), en les combinant avec des données administratives pour y identifier les bénéficiaires de MAE et des données d'autres enquêtes (le recensement agricole notamment). Le principal problème de leur utilisation dans ce contexte est le faible nombre de bénéficiaires de MAE présents dans l'échantillon, ce qui se traduit par une forte incertitude autour des effets estimés. Les enquêtes « PK » sont aussi mobilisées pour d'autres types de travaux : expertises collectives sur les pesticides, le bio ou le climat ; modélisation de l'impact sur l'environnement du choix d'intrants ; typologies des pratiques ; exposition des agriculteurs aux produits phytosanitaires par exemple. Une évolution intéressante des enquêtes « PK » serait de permettre la surreprésentation dans l'échantillon de « minorités » comme les bénéficiaires de MAE ou les exploitants pratiquant l'agriculture biologique afin d'améliorer la précision des estimations les concernant. Le lien avec les données comptables est difficile à réaliser, mais il permettrait une évaluation plus précise des conséquences économiques des pratiques adoptées. La mobilisation de données complémentaires sur le contexte météo ou la pression de ravageurs perçue par l'agriculteur permettrait une meilleure compréhension des déterminants des pratiques. Enfin, la mesure des expositions est compliquée dans le dispositif par le fait que seule une parcelle est enquêtée, et pas l'ensemble de l'exploitation.

Suite à ces présentations, un débat est ouvert. Plusieurs points sont abordés : l'arbitrage entre les besoins des chercheurs d'avoir davantage de précisions sur les données collectées et la lourdeur de ce dispositif d'enquêtes à la fois en termes budgétaire et de charge sur les enquêtés ; le lien difficile à faire entre les pratiques culturales et les performances économiques (notamment, rapprochement compliqué entre la comptabilité des exploitations observée à partir du Rica (réseau d'information comptable agricole) et ces enquêtes) ; l'échelle de représentativité des résultats (rarement au niveau départemental) ; la nécessité d'avoir la confiance des enquêtés pour leurs déclarations, en particulier au sujet des produits phytosanitaires en réaffirmant que les données collectées ne sont pas utilisées à des fins de contrôle. La piste de l'étude du recours aux bases de données des professionnels afin de compléter le dispositif d'enquêtes fait consensus.

La séance sur le thème principal de la réunion se termine par la présentation pour **demande d'avis d'opportunité** des deux enquêtes Pratiques phytosanitaires en légumes et Pratiques culturales en grandes cultures et prairies. L'opportunité est accordée à ces deux enquêtes.

La commission se termine par la présentation de **deux nouveautés de la statistique d'entreprises** par la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. L'une concerne la [première évaluation de l'importance des hébergements touristiques proposés par des particuliers via des plateformes Internet](#) (voir l'*Insee Analyses* n° 33 de février 2017). Cette opération pilote a été menée avec les professionnels du secteur auprès d'un échantillon des principales enseignes. En 2016, ce sont 25,5 millions de nuits qui ont été passées dans ces logements proposés sur les plateformes, en hausse de 30 % par rapport à 2015. Cette offre représente 11 % de la fréquentation en matière de logements touristiques, dans l'ensemble comprenant des entreprises (hôtels, campings, résidences de tourisme). L'intégration de ces données sur les plateformes conduirait à un diagnostic plus favorable sur le tourisme en France en 2016 (évolution du nombre des nuitées positive entre 2015 et 2016 et non plus négative). L'autre nouveauté a trait au [nouvel ensemble d'indicateurs mensuels d'activité dans le commerce et les services](#) diffusé à partir du 31 mars 2017. En raison du poids croissant des services dans l'économie et de l'évolution du règlement européen sur les statistiques de court terme, deux nouveaux indicateurs conjoncturels d'activité sont désormais produits : l'indice de la production en volume dans les services et l'indice du volume des ventes dans l'ensemble du commerce. Le dispositif de publications (*Informations Rapides*) est plus cohérent : l'indice des services remplace l'indice de volume des ventes dans les services aux ménages et l'indice de valeur dans les services aux entreprises ; l'indice de l'ensemble du commerce succède à un indice de volume des ventes dans le commerce de détail et de l'automobile et à un indice de valeur dans le commerce de gros. Autre nouveauté : la publication spécifique du chiffre d'affaires en valeur des grandes surfaces alimentaires.